

Vie de la commune

Commerces et distributeurs



Un distributeur de café « Cafés Brocéliande » à tarif avantageux (grains, dosettes...) est installé à proximité de la salle des fêtes. C'est l'occasion de consommer local : ils sont produits à Gourhel par la torréfaction située rue Denis PAPIN.

Changement de jour pour la friterie « Au ch'ti creux », vous les retrouverez désormais les jeudis soirs au lieu du lundi. Cela évitera de manger des frites dimanche et lundi ;-)

ETAT CIVIL

Mariage et PACS:

- Serge BHAON et Sylvie LE RET le 6 septembre
- Laura COTTET et Morgan RENAULT le 13 septembre
- Pierre STIEVENARD et Michelle BERTIN le 13 septembre
- Eloïse POURIAS et Ronan HOUSSIN le 6 octobre

Agenda

Vacances de Noël

Du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier, les élèves seront en congés.

Communication numérique

Pour l'information du quotidien, consultez le site internet : www.gourhel.com

La Mairie utilise l'application de messagerie gratuite « panneaupocket » pour les actualités communales urgentes.



HORAIRES DE MAIRIE

Ouverture au public :
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de
8h00 à 12h00
Après-midi sur rendez-vous
Kévin ARGENTIN, Maire,
reçoit sur rendez-vous.

GARDE MEDICALE

- **Médecin de garde:** 15 ou 112 depuis un portable
- **Permanence d'un médecin libéral à l'hôpital de Ploërmel**
 - *En semaine : de 20h à minuit (après appel au 15)
 - *Samedi : de 14h à 18h et de 20h à minuit
 - *Dimanche et jour férié: de 9h à 12h et de 17h à minuit

Mairie

17 rue de la Libération
56800 GOURHEL
☎ 02.97.74.00.45
✉ mairie@gourhel.com
🌐 www.gourhel.com

GOURHEL INFOS

Bulletin communal d'informations

N°72/ novembre—décembre 2025



Vie de la commune

Animations de fin d'année

Les fêtes approchent, les jours raccourcissent. Il est grand temps de partager de bons moments en famille. Cette fin d'année sera marquée par 2 événements conviviaux dont une grande première... Du moins on l'espère.

Soirée galette

La traditionnelle soirée galette se déroulera à la salle des fêtes le 15 novembre à partir de 19h30.

Une belle occasion pour déguster galettes et crêpes en famille ou entre amis. Organisée par l'AALG, cette soirée permet de récolter une partie des fonds nécessaires à la construction du char des carnavaliers de Gourhel. Une belle occasion pour allier plaisir gustatif et bonne action !

Marché de Noël



Pour la première fois, un marché de Noël devrait se dérouler à Gourhel. Cependant, l'association qui l'organise ne dispose que de très peu de temps pour trouver les exposants. S'ils ne sont pas assez nombreux, l'événement sera reporté à l'année prochaine. Vous souhaitez tenir un stand ou si vous connaissez des entreprises et artisans susceptibles d'être intéressés ? n'hésitez pas à contacter rapidement l'association du cercle celtique An Heolig. Le coût des stands est très raisonnable.

Si le marché a lieu, il ouvrira ses portes à la salle des fêtes de Gourhel le samedi 6 décembre de 10H à 19H et le dimanche 7 décembre de 10H à 18H. Cet événement convivial rassemblera artisans, producteurs locaux et créateurs venus présenter leurs savoir-faire et leurs produits uniques : décorations, bijoux, gourmandises, idées cadeaux et spécialités festives. Une buvette et un espace petite restauration seront tenus par l'AALG. L'entrée est bien sûr gratuite pour les visiteurs ! Ce marché est organisé par le cercle celtique An Heolig. Il est possible de les contacter au 06.66.66.31.60 ou via noel.org

Redevance Déchets, bientôt mise en place : les prochaines étapes

Dernière chance pour vous faire recenser et continuer à utiliser le service de collecte des déchets !

Vous ne vous êtes pas présenté(e) aux permanences ? Une dernière série de rendez-vous est organisée, chaque lundi à Ploërmel, afin de vous permettre d'être recensé(e) d'ici la fin d'année.

⚠ Sans cette démarche, vous ne pourrez plus bénéficier du service de collecte à partir de 2026.

PRENDRE RDV :



Merci de prendre RDV, d'ici fin décembre, en flashant le QR CODE ou :

- via ce lien : www.ploermelcommunaute.bzh/permanences-de-rattrapage-redevance-dechets
- par mail ou téléphone : 02 97 73 20 96 / dechets@ploermelcommunaute.bzh

D'ici quelques mois : courrier d'informations

Vous recevrez, d'ici quelques mois, un courrier dans votre boîte aux lettres contenant :

- Votre nouvelle carte d'accès aux déchèteries et/ou aux bornes (pour les foyers situés en centre-ville historique de Josselin ou Ploërmel)
- Toutes les informations pratiques sur la mise en service des nouveaux bacs et l'utilisation des bornes (dates de démarrage, jours de collecte, lieux et consignes de présentation)

Courant 2026 : phase test

Le lancement de la phase test interviendra en 2026 (la date précise vous sera indiquée dans le courrier). À ce moment-là :

- Vous commencerez à présenter vos nouveaux bacs à la collecte. Conservez vos anciens quelques temps encore : leur récupération sera organisée ultérieurement.
- Vous utiliserez votre nouvelle carte pour accéder aux déchèteries et/ou aux bornes (pour les foyers situés en centre-ville historique de Josselin ou Ploërmel).
- Votre production de déchets sera comptabilisée, cela vous permettra de suivre votre consommation et d'adopter les bons gestes.
- Aucune facturation réelle de Redevance Déchets ne sera appliquée en 2026 : vous recevrez uniquement une simulation de facture et réglerez, pour la dernière fois, la Taxe ou la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

En 2027 : lancement officiel

La Redevance Déchets entrera pleinement en vigueur.

Votre production de déchets sera prise en compte pour la facturation réelle.

La première facture Redevance Déchets vous sera envoyée fin 2027.



SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

02 97 73 20 96 • dechets@ploermelcommunaute.bzh

www.ploermelcommunaute.bzh/dechets



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Police municipale, premiers résultats

Depuis cet été, la commune dispose d'une police municipale en temps partagé avec les communes alentour.

Voici quelques unes des missions et actions accomplies cet été :

Surveillance générale sur la commune (patrouilles aléatoires) et tout particulièrement des zones pavillonnaires et du terrain du Miny suite à signalements. A noter que seulement 3 foyers ont souscrit à l'opération tranquillité vacances (surveillance du domicile pendant congé). Ce service est gratuit, il faut en profiter.

5 points de contrôles de vitesse ont été effectués chaque mois. Ces contrôles sont de courte durée car le bouche à oreille, les applications, réseaux sociaux et appels de phares rendent les contrôles longs inefficaces.

Patrouilles et points fixes afin de dissuader les rodéos sauvages suite à signalement.

Traque, capture et identification de chiens errants ayant attaqué et tué de nombreuses bêtes des troupeaux du secteur de Gourhel.

Contrôle des équipements incendie de l'expérimentation biochar se déroulant chemin du Paradis.

Réglementation du démarchage à domicile

Un arrêté communal va être publié afin de réglementer le démarchage dans nos rues.

Suite aux nombreux dérangements de cet été et plus particulièrement à la présence d'entreprises peu scrupuleuses tentant de vendre des services ou des biens à des tarifs « astronomiques », à la multiplication de faux démarcheurs effectuant un repérage pour éventuel cambriolage.

Il est désormais obligatoire pour les démarcheurs de se signaler auprès de la mairie plusieurs jours avant le début de démarchage.

Après contrôle, ces derniers se verront remettre une autorisation communale, comportant les dates autorisées pour le démarchage.

Si un démarcheur sonne chez vous, il doit désormais vous présenter :

- L'autorisation de la Mairie
- Sa carte professionnelle

S'il est en incapacité de présenter ces éléments, ne le recevez en aucun cas. Si le démarcheur se montre insistant, vous pouvez contacter la mairie (02.97.74.00.45) ou la police municipale (02.97.73.20.90). Les contrevenants s'exposent évidemment à une amende...

